PRÉFET
DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DES PERMIS DE CONSTRUIRE DANS L'AISNE

17/04/20

Pendant la période de crise sanitaire, les services de l'urbanisme continuent à fonctionner dans 95 % des collectivités locales ainsi que dans les services de l'État. Cette continuité permet aux porteurs de projets publics ou privés d'obtenir les permis de construire nécessaires à la réalisation de leurs projets de constructions et d'aménagement.

À la direction départementale des territoires, le service de l'urbanisme assure en télétravail la continuité de ce service pour délivrer les autorisations relevant de la compétence de l'État. L'ensemble des dossiers en cours de traitement représente un total de 238 demandes d'urbanisme, dont 92 permis de construire, 13 permis d'aménager ou de démolir, 85 déclarations préalables, 48 certificats d'urbanisme.

À mi-avril, 33 de ces dossiers sont arrivés au terme de leur instruction depuis le début du confinement, donnant lieu à des décisions d'urbanisme proposées à la signature des maires ou du Préfet. Sur la même période, de nouvelles demandes d'urbanisme sont déposées chaque semaine : depuis le 17 mars, 123 nouveaux dossiers.

Préfecture de l'Aisne
Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83
Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'État
Pôle départemental de la communication interministérielle
Préfet de l'Aisne @Prefet02